



**Espace Associatif**

Rencontre Internationale

# **Droits au quotidien et développement au Maroc**

(8-11 mai 2001, Skhirat)

juin 2001

## AVANT-PROPOS

Le présent document rend compte du résumé des travaux menés dans le cadre de la Rencontre Internationale « *Droits au quotidien et développement au Maroc* » qui s'est tenue à Skhirat (Maroc), du 8 au 11 mai 2001.

Cette Rencontre a regroupé 18 associations issues de 6 pays différents : Maroc (9), Bénin (1), Sénégal (1), Argentine (1), Chili (1) et France (5). L'objectif principal était de permettre à l'ensemble des associations marocaines représentées de valoriser et de renforcer leur action, par l'échange d'expériences avec des associations de pays et de cultures différentes oeuvrant dans les mêmes domaines d'intervention.

Les échanges globalement centrés sur des expériences associatives d'action juridique et judiciaire se sont articulés autour de quatre sous-thèmes : droit des associations, droit des femmes, résolution alternative des conflits, formation de moniteurs juridiques.

La Rencontre a été organisée par Juristes-Solidarités (France), en partenariat avec l'Espace Associatif (Maroc). Son financement a été assuré par le Ministère français des Affaires Etrangères, le CCFD, Agir Ensemble pour les droits de l'Homme, Diakonia et Juristes-Solidarités.

## SOMMAIRE

Chronologie des travaux de la Rencontre	5
<b><i>Introduction à la thématique générale de la Rencontre et Visites de terrain</i></b>	
	<b>6</b>
<b>Introduction à la thématique générale de la Rencontre</b>	<b>6</b>
Intervention de M. MOUAQUIT	6
Intervention de M. BENZEKRI	6
<b>Visites de terrain</b>	<b>7</b>
<b><i>Travaux sur le thème : Le droit des associations</i></b>	
	<b>8</b>
La liberté d'association	8
L'origine de création des associations	9
Le rôle des associations	9
<b><i>Travaux sur le thème : Résolution alternative des conflits</i></b>	
	<b>10</b>
<b>Les échanges sur le thème</b>	<b>10</b>
Synthèse des résultats des travaux du 1er groupe	10
Synthèse des résultats des travaux du 2ème groupe	10
Éléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux	11
<b>Schéma d'action de prévention et de résolution alternative des conflits</b>	<b>11</b>
Synthèse des résultats des travaux du 1er groupe	12
Synthèse des résultats des travaux du 2ème groupe	12
Éléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux	14
<b><i>Travaux sur le thème : Droits des femmes</i></b>	
	<b>15</b>
Synthèse des résultats des travaux du groupe	15
Éléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux	15
<b><i>Travaux sur le thème : Formation de moniteurs juridiques</i></b>	
	<b>17</b>
Synthèse des résultats relatifs aux différents groupes de travail	17
Éléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux	18

<b><i>Perspectives de travail d'après-Rencontre</i></b>	<b>20</b>
---	-----------

Groupe de suivi « droit des associations »	20
Groupe de suivi « droits des femmes »	20
Groupe de suivi « formation de moniteurs juridiques »	20
Groupe de suivi « coordination »	21

<b><i>Evaluation de la Rencontre par les participants</i></b>	<b>22</b>
---	-----------

Les visites de terrain	22
L'organisation de la Rencontre	22
Le choix des thèmes et le contenu des échanges	22
La méthode de travail	23

<b><i>Annexe</i></b>	<b>25</b>
----------------------	-----------

Liste des documents distribués durant la Rencontre	26
--	----

## - Chronologie des travaux de la Rencontre -

Les quatre thèmes de la Rencontre ont fait l'objet de travaux en plénière et/ou en groupe. Afin de faciliter et d'optimiser la restitution des travaux, il est proposé que chaque thème fasse l'objet d'une présentation continue des résultats, indépendamment de la chronologie réelle suivie au cours de la Rencontre.

Pour information et pour mémoire, est rappelé, ci-dessous, le programme des activités, tel qu'il s'est effectivement déroulé.

### **Mardi 8 mai**

10h30 - 13h00 Introduction à la thématique générale de la Rencontre (2 intervenants)

15h00 - 19h00 Visites de terrain (ADFM / Espace Associatif)

### **Mercredi 9 mai**

10h30 - 13h45 Le droit des associations (plénière)

15h30 - 19h40 Résolution alternative des conflits (plénière et groupes)

19h45 - 20h15 Evaluation de la journée du 8 mai (plénière)

### **Jeudi 10 mai**

9h15 - 11h00 Résolution alternative des conflits (travaux pratiques / groupes)

11h30 - 13h30 Droits des femmes (groupe 1)  
Formation de moniteurs juridiques (groupe 2)

15h30 - 17h00 Restitution des travaux sur Droits des femmes (plénière)  
Formation de moniteurs juridiques (plénière)

17h30 - 19h30 Formation de moniteurs juridiques (travaux pratiques / groupes)

### **Vendredi 11 mai**

9h30 - 10h45 Restitution des travaux pratiques sur Formation de moniteurs juridiques (p)

11h00 - 12h00 Restitution des travaux pratiques sur Résolution alternative des conflits (p)

12h00 - 13h00 Perspectives d'après-Rencontre (plénière)

15h00 - 17h00 Projets communs (groupes de suivi)

17h00 - 18h00 Evaluation et clôture de la Rencontre (plénière)

## *Introduction à la thématique générale de la Rencontre et Visites de terrain*

### **Introduction à la thématique générale de la Rencontre**

Après l'accueil des participants et l'ouverture de la Rencontre par Mme Leila RHIWI, secrétaire générale de l'Espace Associatif, les travaux ont commencé par la présentation de 2 communications destinées à introduire la thématique au regard du contexte d'intervention des associations au Maroc<sup>1</sup>. Ainsi :

**M. Mohammed MOUAQUIT est intervenu sur** « *le contexte politique, socio-économique et culturel des actions de promotion des droits humains au Maroc* ». Après avoir rappelé quelques éléments de ce contexte, M. MOUAQUIT a articulé son intervention autour de deux questions jugées fondamentales : comment ce contexte module-t-il l'action en matière des droits de l'Homme ? Et comment l'action des associations peut-elle faire sens dans ce contexte ?

Entre autres éléments abordés par M. MOUAQUIT :

- les liens entre action politique partisane et action associative : la différenciation entre les deux types d'action et leurs acteurs n'a pas été et n'est pas toujours établie.
- la juridicisation de l'action politique : le développement de l'action associative a contribué à l'encadrement de l'action de contestation dans un langage juridique.
- la promotion de valeurs par les associations de droits de l'Homme qui mettent en cause le politique et le religieux, et dont le statut et le rôle de la femme en sont les fers de lance.

**M. Driss BENZEKRI est intervenu sur** « *Comment renforcer l'action menée par les associations marocaines dans le domaine de l'accès à la justice et de la défense des droits humains ?* ».

Entre autres éléments abordés par M. BENZEKRI :

- les 2 tendances principales du mouvement associatif des droits de l'Homme : une est tournée et liée à l'Etat, l'autre est, au contraire, dans une logique de changement radical.
- les référents et leur perception : droits de l'Homme, Etat de droit, démocratie...
- les limites et les dérives de l'action des associations de droits de l'Homme : elles sont surtout présentes sur le terrain de la théorisation et non de la construction. Elles sont en partie coupées de la société rurale marocaine...
- la nécessité de revoir les stratégies d'action : il s'agirait de trouver des solutions qui ne soient ni totalement contre ni totalement pour l'Etat ; d'allier des conceptions universalistes avec des pratiques culturelles locales...

---

<sup>1</sup> L'intervention de M. Jean-Claude Mas pour Juristes-Solidarités (normalement prévue au programme) a dû être annulée, à la suite d'un problème administratif lié à l'arrivée d'un des participants d'Afrique de l'Ouest.

- l'impunité des crimes commis par le régime, dans le passé, au Maroc.

**Eléments du débat engagé à l'issue des interventions :** les notions de subversivité et d'universalisme ; la question de la réconciliation ; les enjeux liés à la promotion des droits des femmes.

### **Visites de terrain**

L'après-midi de cette première journée a été consacré aux visites de terrain destinées à permettre, aux représentants des associations non marocaines notamment, de mieux appréhender, en complément des échanges de la matinée, le contexte d'intervention et le type d'activités menées par les associations marocaines oeuvrant dans le domaine de l'accès au droit et de la promotion des droits humains.

Les visites se sont déroulées au siège de l'ADFM (Association Démocratique pour les Droits de la Femme) et au siège de l'Espace Associatif. Dans les deux cas, une présentation des locaux et des activités a été proposée. Des discussions se sont ensuite engagées avec l'ensemble des participants sur, notamment : la philosophie d'action de l'association ; les objectifs poursuivis ; l'impact des actions menées ; les difficultés rencontrées...<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Pour une brève présentation des activités menées par ces deux organisations, voir, en annexe p 30, le document de présentation de la Rencontre. Par ailleurs, des documents de l'ADFM et de l'Espace Associatif ont été distribués à tous les participants (voir « Liste des documents distribués » en annexe, p 28).

**Travaux sur le thème : *Le droit des associations***

Animateurs : Kamal Lahbib (Espace Associatif) / Jean Designe (Juristes-Solidarités)  
Durée des travaux : 3h15

En vue de structurer les débats, les animateurs ont proposé que les échanges portent sur 3 données fondamentales qui, au-delà des frontières, caractérisent le milieu associatif, à savoir: la liberté d'association, l'origine de création des associations et le rôle joué par ces dernières.

### **La liberté d'association**

L'ensemble des participants s'est accordé pour considérer que la liberté d'association devait être absolue, ce qui veut dire qu'elle ne devait, en aucune manière, être conditionnée à une quelconque autorisation de l'administration.

Les échanges ont montré que cette liberté n'était pas toujours reconnue selon les pays, et que même dans les pays où elle l'était officiellement, son effectivité était mise à mal par la pratique administrative.

Parmi les exemples cités :

- en France : imposition par la préfecture d'un mode standard de formulation des statuts, d'organisation de l'association (en particulier au niveau des organes décisionnaires).
- au Maroc : le récépissé de déclaration constitue une forme avérée d'autorisation administrative laissée à l'entière discrétion de l'Etat qui exerce, ainsi, une pression sur l'association, maintenue pour un temps plus ou moins long dans l'illégalité. La garantie juridique du principe de liberté d'association n'existe pas depuis la modification de la loi de 1958 sur les associations, intervenue en 1973.

Pour autant, la non reconnaissance administrative, quelque soit les pays représentés, n'a pas été considérée, en soi, comme un obstacle incontournable au fonctionnement d'une association, si ce n'est qu'elle rendait, notamment, la formalisation de partenariats difficile et la mise en oeuvre d'actions judiciaires impossible.

Par rapport au contexte particulier du Maroc, les participants marocains ont tenu également à mettre en avant le problème que la consécration du principe de liberté d'association posait ou pouvait poser par rapport à l'émergence de mouvements islamiques radicaux. A l'issue des discussions et de façon plus globale, il est ressorti que face aux dangers de mise en oeuvre d'actions résolument anti démocratiques, ce devait être à la Justice d'intervenir, et non à l'administration.

Le débat sur le principe de liberté d'association a également porté sur l'état de dépendance financière dans lequel se retrouvent souvent les associations par rapport à l'Etat et aux bailleurs de fonds privés. Cette dépendance a été jugée comme un frein non négligeable à la liberté sinon d'association du moins d'action de l'association.

## **L'origine de création des associations**

La question du lien entre les associations et “la base” (populations, organisations populaires) a été posée par plusieurs participants.

Il a été mis en avant quelques difficultés que pouvaient rencontrer les associations dans leur relation avec les populations : marquage politique et idéologique (bataille entre islamistes et non islamistes / cas du Maroc), instrumentalisation par les élites, phénomène de récupération par l'Etat (Chili).

## **Le rôle des associations**

Un certain nombre de participants a revendiqué le fait que les actions des associations étaient des actions publiques intéressant le domaine public et qu'en conséquence, leur rôle d'acteur à part entière au sein de l'espace public, souvent considéré par l'Etat comme un monopole, devait être reconnu et effectif.

Dans les débats, cela a signifié, en particulier, que le rôle des associations ne devait pas être celui de prestataires de l'Etat, à l'image des exemples qui ont été discutés (Chili, France, Maroc), mais un «un rôle critique et subversif, en vue d'enclencher des dynamiques de transformation sociale », «un rôle de laboratoire visant à favoriser la création d'initiatives, de solutions alternatives portées par les populations».

Des parallèles ont par ailleurs été faits entre les différents pays (Chili et Maroc en particulier) sur le glissement qu'avaient opéré ou qu'opéraient les associations, du terrain des droits civils et politiques au terrain des droits économiques et sociaux.

-----

A l'issue des débats, il a été convenu que le dernier jour de la Rencontre, un groupe de travail serait chargé de dégager les perspectives de partenariat susceptibles d'être mises en oeuvre sur le thème, entre les associations participantes intéressées (voir p 20).

## Travaux sur le thème : *Résolution alternative des conflits*

### Les échanges sur le thème

Animateurs : Khalid Ouassou (Tamaynut) /Annie Selleron Porcedda (CERAFF)

Durée des travaux : 4h10

Pour introduire la thématique, le représentant de l'association Tamaynut a présenté les objectifs et les activités menés par son association, puis a répondu aux questions posées par les participants.

Par la suite, ces derniers se sont répartis en deux groupes. Les objectifs visés étaient d'échanger les expériences de résolution alternative de conflits développées par chacun des groupes représentés et de dégager, dans un second temps, les lignes forces, les convergences et éventuels points de dissension.

#### **Synthèse des résultats des travaux du 1er groupe** (rapporteur: C. Forêt -ECLORE)

Chaque participant a énoncé comment se posaient les problèmes dont avait à traiter sa structure et la façon dont il était tenté d'y apporter une réponse adéquate. Nous avons constaté que pour des types de conflit similaires, les réponses et les stratégies utilisées différaient en fonction du contexte politique, socio-économique, culturel, religieux... et de l'existence ou non des lois, de règles, de normes.

Le débat s'est engagé autour de plusieurs interrogations : qu'est-ce que le conflit ? Qu'est-ce que la neutralité ? Qui est impliqué dans la médiation (forme particulière de résolution d'un conflit) ?...

En définitive, le groupe a défini les modes alternatifs de résolution des conflits comme tout processus visant à « *favoriser toutes les pratiques initiées par : les populations, les gens, les personnes, les associations, les communautés..., menant à la reconstitution des liens sociaux, voire à leur consolidation* ». L'objectif étant de sortir de la logique à la fois techniciste et gagnant/perdant véhiculée par les modes classiques de résolution des conflits.

#### **Synthèse résultats des travaux du 2ème groupe** (rapporteur: JC Mas -Juristes-Solidarités)

Le travail du groupe s'est focalisé, compte tenu de la similarité des expériences relatées par chacun des participants, sur le mode alternatif de résolution des conflits particulier que constitue la médiation, mis en oeuvre aussi bien dans le cadre de conflits inter-personnels que communautaires.

#### **Type de conflits tirés des expériences relatées par les participants :**

- logement
- conflits conjugaux
- conflits de proximité
- gestion des ressources.

**Atouts de la médiation :**

- appropriation de la résolution des problèmes par les personnes concernées
- autonomie/auto-gestion
- préservation, consolidation et construction du lien social
- adaptation de la solution
- choix du dialogue et refus de l'affrontement
- facilité d'acceptation économique

**Limites :**

- en cas de disparité de pouvoir ou d'inégalités trop importantes entre les parties
- absence de « mesures contraignantes » (dans l'application de l'accord entre les parties).

**Eléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux**

- la notion de « mesures contraignantes » énoncée par le 2ème groupe : que recouvrait pour les uns et les autres cette expression ? Était-il nécessaire d'y faire référence, à partir du moment où la médiation vise à aboutir à un accord élaboré et librement consenti par les personnes ou les groupes en conflit ?

A ce propos, les associations marocaines ont mis en avant le fait que, dans le cadre des conflits conjugaux et compte tenu du rapport de force dont profitent largement les hommes au détriment des femmes dans la société marocaine, il était nécessaire que les hommes puissent être contraints, d'une façon ou d'une autre, à respecter les accords issus des médiations (exemples de moyens de pression proposés : rappel de la loi, recours à la justice en cas de rupture de l'accord).

- le fait que la médiation n'était pas forcément adaptée à tout type de conflit : un consensus s'est dégagé au sein du groupe pour convenir que le recours à la médiation ne pouvait se faire dans le cas d'infractions graves attentatoires aux droits fondamentaux de la personne et dans le cas où, manifestement, une des parties au conflit se trouverait dans une situation d'inégalité telle qu'il serait préférable qu'elle fasse valoir ses droits auprès des tribunaux.

**Schéma d'action de résolution alternative des conflits**

Animateurs : Lekbir Ouhajou / Emmanuel Jendrier

Durée des travaux : 2h45

Avant que les participants ne se séparent en deux groupes de travail, Lekbir Ouhajou a présenté sa proposition de termes de référence, en lien avec l'objectif poursuivi de production d'un schéma d'action lié à la résolution alternative des conflits.

**Termes de référence :**

1) Quelle situation nous voulons changer ? Quels sont les problèmes concrets qui se posent ?

- 2) Quelle est la situation souhaitable que nous voulons atteindre ?
- 3) Quelles activités devons nous mettre en oeuvre ? Quelle démarche suivre pour atteindre la situation souhaitée ?
- 4) Comment inscrire cette démarche dans une stratégie globale de transformation de la société, de projet de société ?

**Synthèse des résultats des travaux du 1er groupe (rapporteur : J. Zannou / ASSODIV)**

**Cas pratique :**

Racket dans le cadre d'une situation de pénurie dans le domaine de la santé publique (confrontations individuelles : usagers / personnels hospitaliers)

**Enjeu :** droit à la santé

**Déroulement de la démarche (collectiviser le problème) :**

1) identification

- perception individuelle /seuil d'acceptabilité
- sources du problème
- acteurs (Etat, hôpital, communautés...)
- données, connaissances techniques, enquêtes

2) définition des objectifs

- résultats attendus
- temporalisation

3) voies et moyens d'action :

- information/sensibilisation
- mise en oeuvre de palliatifs immédiats quand situation d'urgence
- organisations (possibilités d'action diverses)
  - dénonciation de cas
  - médiation (dispositifs et procédures)
  - action judiciaire
  - alliances, mobilisations

Remarque : Les participants à l'atelier ont eu un désaccord en ce qui concerne le rôle éventuel des ongs d'appui dans la cadre de la mobilisation des usagers (comment situer la frontière entre l'accompagnement d'un mouvement et la substitution à ce dernier ?).

**Synthèse résultats des travaux du 2ème groupe (rapporteur: A. S. Porcedda / CERAFF)**

**Cas pratiques :** conflits de voisinage, de proximité, conjugaux/familiaux (hormis violence intra-familiale et atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique).

<b>Acteurs :</b> - voisinage - bénévoles / salariés (associations) - locataires/propriétaires - famille - institution Justice	
Exemples de situations à changer	Situations souhaitables
Au sein de la famille :	
- absence de communication	
- non paiement pension alimentaire	
- expulsion du foyer conjugal	- établissement du dialogue
- abandon de famille	- application/création des droits
- enlèvement d'enfant	- retrouver relation respectueuse/ /harmonieuse
- non reconnaissance de l'enfant	
- polygamie	
Voisinage :	
- tapage nocturne/diurne	
- dégradation (peintures, ordures, carreaux...)	- rétablir le lien entre voisins pour régler le problème
- insultes	
- bagarres entre mineurs	
Bénévoles / salariés (associations) :	
- relation anciens/nouveaux	- non traité : le cas relève de l'auto-gestion interne des associations
- prise de décision	
- circulation de l'information	
Locataires / propriétaires :	- instaurer un dialogue, maintien ou recherche d'une situation adaptée à la famille menacée d'expulsion
- menace d'expulsion	
Activités	Démarches à suivre
	- la prise de contact
- créer l'espace de la médiation (lieu, temps) avec interlocuteurs compétents et conciliants	- exposé du problème
- sensibiliser aux droits et obligations	- écoute préalable
- accompagnement conséquent des parties, personnes « fragilisées »	- entendre parties séparément puis/ou ensemble
- information, sensibilisation, prévention	- rappeler la règle (espace hors du juridique et du judiciaire)
	- valoriser la parole individuelle

	- action de sensibilisation / information / prévention
	- faciliter (par un processus avec des règles acceptées) l'émergence mutuelle de la résolution du conflit
	- responsabilisation

Stratégies globales :

- maintien, rétablissement, développement du lien social basé sur le respect mutuel
- création de droits en lien avec l'évolution de la société -une société égalitaire, libertaire, épanouissante où règnent la liberté, la solidarité, la justice, l'égalité, l'épanouissement de la personne.

**Eléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux :** reprise d'éléments de discussions déjà évoqués précédemment (voir p 11) sur les concepts de médiation et de résolution alternative des conflits.

## Travaux sur le thème : *Droits des femmes*

Animateurs du groupe : Mabel Gabarra (Indeso-Mujer) / Saïda Idrissi (ADFM)

Durée des travaux du groupe : 2h45

### Synthèse des résultats des travaux du groupe (rapporteur : Saïda Idrissi / ADFM)

**Méthode de travail :** Echanges d'expériences → Mots clés → Débat  
Débat → Constats → Suggestions/Moyens

**Constats :**

- contexte social et politique hostile à l'évolution des droits des femmes
- résistance pour le changement
  
- inégalités
- division sexuelle du travail
- la femme ne dispose pas de son corps
- ignorance des droits et obligations
- taux important d'analphabétisme
- la violence conjugale est institutionnalisée (Code sur le statut de la personne au Maroc)
- défaillance de la loi concernant la protection des femmes
- exclusion des femmes des postes de décision et de responsabilité
  
- changement des lois ne contribue pas systématiquement au changement des pratiques
- passage par les droits de l'enfant pour arriver aux droits des femmes
- rôle de l'économie dans le statut de la femme

**Démarche fondamentale :** intervenir sur le concret  
développer une approche globale et intégrée

**Moyens :**

- lutter pour la réforme des lois discriminatoires
- protection des femmes
- nommer et prohiber les actes de violence (actes délictueux)
- collectiviser les problèmes individuels
- mener des campagnes de sensibilisation
- agir au niveau de l'éducation
- adopter le quota pour arriver à la parité

### **Eléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux**

- la situation des femmes au Maroc : les discussions ont porté sur un certain nombre de points dont le fort taux d'analphabétisme ; l'ignorance de leurs droits les plus élémentaires ; la procédure pénale discriminatoire à l'égard des femmes (circonstances atténuantes pour les époux) ; la liberté à disposer de son corps non reconnue ; les instruments juridiques pour la protection des femmes non opérants ; la division sexuelle du travail en leur défaveur.

- la nécessité, à côté des discours idéologiques qu'il est certes important de s'approprier et de défendre, d'agir sur le concret en développant des actions diverses d'information et de formation des femmes au quotidien.

- la stratégie d'action visant à passer par les droits de l'enfant pour faire valoir les droits de la femme (cas au Maroc des enfants conçus hors mariage et non reconnus par le père) : les discussions ont tourné autour de la question de savoir si cette stratégie n'était finalement pas contre-productive, en réduisant une fois de plus la femme à son seul rôle de mère.

-----

Le dernier jour de la Rencontre, un groupe de travail s'est chargé de dégager les perspectives de partenariat susceptibles d'être mises en oeuvre sur le thème, entre les associations participantes intéressées (voir p 20).

## Travaux sur le thème : *Formation de moniteurs juridiques*<sup>3</sup>

Animateurs du groupe « échanges » : J. Zannou (ASSODIV) / M. Jacques (Quercum)  
 Rapporteur : E. Jendrier (RASSADJ)      Durée des travaux : 2h45

Rapporteurs des groupes « travaux pratiques » :  
 Annie Selleron Porcedda (CERAFF) / Xavier Tabary (RASSADJ)  
 Durée des travaux : 3h15

En raison de la similarité des résultats des différents groupes ayant porté sur ce thème (que ce soit le groupe d'échanges ou les deux groupes de travaux pratiques), il a été décidé, pour éviter les répétitions inutiles et faciliter la clarté de la restitution, de présenter une synthèse de la combinaison de l'ensemble des résultats.

### Synthèse des résultats relatifs aux différents groupes

**Enjeux :** agir face au monopole du pouvoir juridique  
 appropriation du droit par les populations

**Objectifs :** vulgarisation du droit  
 socialisation critique  
 nouvelle production

**Qui peut être moniteur :** agents communautaires  
 étudiants  
 militants politiques  
 dirigeants  
 travailleurs sociaux

**Aptitudes :**  
 - confiance de la communauté  
 - légitimité et intégrité  
 - motivation  
 - capacité à communiquer, à comprendre et à transmettre

**Formation :** formation juridique et populaire  
 animation sociale  
 démystification de la loi  
 stratégie de défense dans les conflits  
 capacité d'identification des conflits  
 construction de la géographie des conflits  
 planification des actions

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce rapport, le terme unique de « moniteur juridique » a été retenu par souci de clarté et de cohérence. Au cours de la Rencontre, d'autres termes ont pu être indifféremment employés comme « parajuriste », « promoteur de droit »,...

**Rôles du moniteur juridique :**

- organiser
- mobiliser
- défense juridique
- travail interdisciplinaire
- collectivisation des conflits
- production juridique
- transformation sociale

**Limites et difficultés :**

- relations parfois conflictuelles avec les institutions traditionnelles, l'Etat et les juristes
- ne pas devenir un « avocat au rabais »
- ne pas reproduire le schéma de domination mis en oeuvre généralement par l'avocat

**Eléments du débat engagé à l'issue de la restitution des travaux**

- la relation avec les avocats : il a été mentionné que les moniteurs juridiques ne devaient pas être confondus avec les avocats qui militaient au sein des organisations formatrices de moniteurs juridiques, car ces derniers tirent justement leur spécificité de ce qu'ils ne sont pas des professionnels du droit.

- le profil et le rôle des moniteurs juridiques : ils appartiennent aux communautés, groupes, envers lesquels sont destinées leurs actions. Ils n'ont pas suivi de formation juridique « institutionnelle ». Ils appuient les populations sans prendre leur place. Ils les aident à découvrir leur capacité à agir, à trouver des solutions à leurs problèmes, à trouver leur chemin.

- l'encadrement des moniteurs juridiques : ils doivent être entourés pour qu'ils puissent mener à bien leur action et assurer la collectivisation des problèmes individuels rencontrés.

- la formation des moniteurs juridiques : elle doit relever d'un travail inter-disciplinaire. Elle implique, en amont, une formation spécifique des formateurs de moniteurs juridiques.

- l'expérience latino-américaine : il en résulte la nécessité que le moniteur juridique soit en capacité de socialiser le droit en vue d'aboutir à une véritable appropriation du droit par la communauté et qu'il inscrive résolument son action dans le cadre d'un objectif de transformation sociale.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Les organisations latino-américaines ont participé au renversement des dictatures militaires des années 70-80 notamment par le développement du travail de formation de moniteurs juridiques. Elles n'ont pas réussi ou n'ont pas su, au-delà, favoriser la construction de dynamiques sociales, construire des systèmes de pouvoir local susceptibles d'assurer la participation pleine et entière des populations à la vie de la cité. La plupart des organisations ont été « récupérées », d'une façon ou d'une autre par l'Etat (embauche des cadres associatifs, sous-traitance des actions...). Une partie de cet échec a été attribuée à la dépendance économique dont était tributaire, de façon générale, le mouvement associatif.

Des participants marocains ont expliqué que leurs associations étaient, pour l'instant, dans une lutte de reconnaissance de droits généralement associés à l'Etat de droit et moins dans une lutte visant à la remise en cause d'un modèle d'Etat de droit non encore effectif au Maroc.

La difficulté qui a été évaluée réside, par conséquent, dans le fait de pouvoir, à la fois, revendiquer l'émergence d'un droit de l'Etat qui protège les personnes, tout en conservant une forte capacité à critiquer le droit et le monopole de l'Etat à produire ce dernier.

-----

Le dernier jour de la Rencontre, un groupe de travail s'est chargé de dégager les perspectives de partenariat susceptibles d'être mises en oeuvre sur le thème, entre les associations participantes intéressées (voir p 20).

***Perspectives de travail d'après-Rencontre***

Animateurs : Elhannouchi Abderrazzak (Espace Associatif) / JC Mas (Juristes-Solidarités)  
 Rapporteur : Annie Selleron Porcedda      Durée des travaux : 3h00

Au cours de la dernière demi-journée, les participants ont constitué des groupes de suivi propres à trois des quatre thèmes de la Rencontre, en vue d'établir les perspectives de partenariat entre les associations, à l'issue de ces quatre journées de travaux. Un groupe de suivi « coordination » a également réfléchi aux formes que pourrait prendre le maintien des relations entre les différentes associations participantes. Voici les propositions qui ont été formulées par ces quatre groupes et validées en séance plénière.

**. Groupe de suivi «droit des associations»**

Membres :    Ndeye Gnilane Faye (CIJ-RADI), Emmanuel Jendrier (RASSADJ),  
                   Hamid Elkam (Espace Associatif), Jean Designe (Juristes-Solidarités)

Avant la fin du mois de juillet : envoi par courrier ou par e-mail (selon le type de documents) des informations, analyses, questionnements sur les structures «représentatives» du monde associatif, les codes de déontologie créés par les associations souvent à la demande des organisations internationales, les activités économiques dans les associations....., bref tout ce qui peut sembler intéressant à partager sur la vie associative tournée vers l'action.

Vers la fin octobre : envoi à l'Espace Associatif des questionnements et des réflexions qui sont apparus à chacun, à la lecture des documents diffusés en juillet. L'Espace Associatif enverra en retour à chaque membre du groupe une synthèse courte pour lancer des pistes de travail communes et engager un élargissement du groupe d'échanges (par ex : à travers le bulletin de Juristes-Solidarités).

**. Groupe de suivi «droits des femmes»**

Membres :    Annie Selleron Porcedda (CERAFF), Ndeye Gnilane Faye (CIJ-RADI),  
                   Leila Majdouli (Solidarité Féminine), Aïcha Ferdouasse (CEOJPFA), Mabel  
                   Gabarra (Indeso-Mujer)

L'atelier a disposé de peu de temps mais a initié des actions d'échanges d'informations et de documents : Indeso Mujer doit faire suivre des documents sur la protection de la femme et de la famille en Argentine. Le CIJ-RADI doit faire suivre des documents sur la protection des femmes victimes de violence, et sur le droit sénégalais de la famille. Des initiatives de coordination doivent également être mises en oeuvre.

**. Groupe de suivi «formation de moniteurs juridiques»**

Membres :    Leila Madjouli (Solidarité Féminine), Lekbir Ouhajou, Saadoune Boujameaa  
                   (AMDH), Jean-Claude Mas (Juristes-Solidarités), Véronique Rouault (Agir  
                   Ensemble pour les droits de l'Homme), José Zannou (ASSODIV),

Jean Designe (Juristes-Solidarités), Aicha Ferdouasse (CEOJPFA), Ndeye Gnilane Faye (CIJ-RADI), Manuel Jacques (Quercum)

La discussion a permis de préciser l'origine des démarches et de développer les idées de collaboration. L'Espace Associatif et l'AMDH se sont engagés à coordonner la réflexion et le partenariat des associations marocaines intéressées à former des moniteurs juridiques. Sur la base des attentes qui seront exprimées et des projections d'action envisagées, les associations non marocaines présentes (dont Juristes-Solidarités, ASSODIV et le CIJ-RADI) se sont déclarées prêtes à appuyer les initiatives qui seront prises (appui documentaire, participation à la formation des formateurs des moniteurs juridiques...).

### **. Groupe de suivi «coordination»**

Membres : Annie Selleron Porcedda (CERAFF), Saadoune Boujameaa (AMDH),  
Véronique Rouault (Agir ensemble pour les droits de l'Homme), Jean-Claude Mas (Juristes-Solidarités)

Le groupe a proposé une formule simple de coordination et d'animation des échanges visant à éviter tout formalisme superflu, à partir principalement du courrier électronique. Pour ce faire, Juristes-Solidarités s'est engagé à envoyer à chaque participant toutes les adresses électroniques des participants qui pourront ainsi constituer une boîte aux lettres spécifique.

Des rendez-vous dans le temps ont été suggérés pour engager le processus d'échanges :

- **1er rendez-vous collectif** : chaque participant s'engage à réagir dans un délai de 15 à 20 jours, après sa réception par mail, au rapport de la Rencontre qui sera diffusé par Juristes-Solidarités. Les réactions adressées, par envoi collectif, porteraient sur : le rapport lui-même, les résultats de la restitution interne des travaux de la Rencontre au sein de chacune des organisations, un premier bilan sur l'impact de la Rencontre quelques semaines après sa tenue.

#### **- Autres rendez-vous proposés :**

- diffusion à l'ensemble des participants d'informations sur l'avancée des travaux menés par les groupes de suivi sur les thèmes « droit des associations », « droits des femmes », « formation de moniteurs juridiques ».

- diffusion à l'ensemble des participants de toute information sur la thématique des droits humains notamment, susceptible d'intéresser les associations participantes à la Rencontre.

## *Evaluation de la Rencontre par les participants*

Animateurs : Maria T. Aquevedo (Juristes-Solidarités) / Hamid Elkam (Espace Associatif)  
Durée des travaux : 1h00

Cette évaluation a eu lieu à l'issue de la Rencontre, en séance plénière. Un tour de table a permis à chacun des participants présents de s'exprimer et de faire part, sur le moment, de ses premières conclusions. La présentation ci-après vise, ainsi, à restituer globalement de ce qu'il en est ressorti.

Une évaluation finale, plus systématique et prenant notamment en compte les répercussions et l'impact de la Rencontre (activités des groupes de suivi, partenariats et projets initiés...) sera réalisée dans les prochains mois.

### **Les visites de terrain**

Dans l'ensemble, les participants se sont déclarés satisfaits des visites, louant la disponibilité, le souci de transparence et la profusion des informations et documents diffusées par les associations accueillantes. Le fait de ne pas avoir pu assister à la mise en oeuvre concrète d'actions de terrain a été considéré comme préférable, compte tenu notamment du nombre élevé de personnes qui composait le groupe.

### **L'organisation de la Rencontre**

Dans l'ensemble, l'organisation logistique de la Rencontre n'a pas fait, en soi, l'objet de remarques particulières. Les conditions de séjour et de travail ont été jugées globalement appropriées.

Pour autant, le choix du lieu et des dates (jours de semaine) de la Rencontre a posé problème dans la mesure où il semblerait que ce choix ait été une des causes de la non participation ou de la participation épistolaire de certaines associations marocaines (qui avaient pourtant manifesté leur intérêt et donné leur accord), dans la mesure où la plupart d'entre elles fonctionnent essentiellement sur le principe du bénévolat (disponibilité réduite des bénévoles, salariés par ailleurs). Il a donc été en partie remis en cause au moment de l'évaluation.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Le choix du lieu, volontairement éloigné des grandes villes, avait pour objectif de rassembler, dans un même endroit et pour la durée entière de la Rencontre, l'ensemble des participants marocains et non marocains, de façon à ce que les échanges puissent être optimisés au cours comme en dehors du programme « officiel ».

## **Le choix des thèmes et le contenu des échanges**

L'ensemble des associations participantes a validé le choix des thèmes retenus et apprécié globalement le contenu des échanges. Beaucoup ont cependant regretté le manque de temps consacré à chacun de ces thèmes. Le programme a ainsi été jugé, au regard des objectifs poursuivis, trop ambitieux pour une partie des participants.

L'absence de certaines associations marocaines théoriquement attendues a globalement été le principal regret formulé dans le cadre de l'évaluation du contenu des échanges.

Parmi les réactions exprimées par ailleurs :

- prise de conscience des enjeux communs entre associations de pays différents, découverte et intérêt pour la médiation et la formation de moniteurs juridiques (Solidarité Féminine)
- interpellation de nos propres pratiques (ASSODIV)
- échanges fructueux, constat que peu d'associations au Maroc travaillent sur la résolution des conflits (Lekbir Ouhajou)
- intérêt pour le partage d'expériences, nécessité de poursuivre les relations (CEOJPFA)
- enrichissement personnel et dépaysant, parfois débat trop théorique (RASSADJ)
- intérêt de l'organisation pour la suite qui sera donnée : possibilité éventuelle d'appui (Agir ensemble pour les droits de l'Homme)
- richesse des rencontres associatives, découverte et intérêt pour la formation de moniteurs juridiques (CERAFF)
- objectifs opérationnels atteints (Indeso-Mujer)
- Rencontre = démarrage d'un processus de construction (Quercum)
- Rencontre très riche, découverte et intérêt pour la formation de moniteurs juridiques (Espace Associatif)
- ...

## **La méthode de travail**

La méthode globale de travail a été validée : association visites de terrain / travaux de salle, travaux en plénière / travaux en atelier ; implication dans l'animation des différents participants...

Pour autant :

- de l'avis général, les séances de travaux pratiques sur « résolution alternative des conflits » et « formation de moniteurs juridiques » se sont parfois confondues avec les séances d'échanges sur les thèmes précités. Certains participants auraient préféré que les ateliers d'échanges sur les différents thèmes soient prolongés et que soient annulés les séances de travaux pratiques.
- la co-animation des ateliers et des séances plénières n'a pas été réellement effective. Dans la plupart des cas, un des deux co-animateurs a pris en charge, de façon plus ou moins consciente, l'animation à son compte.
- il a été regretté que les documents distribués n'aient pas été davantage utilisés au cours des travaux.

**- Clôture de la Rencontre -**

En guise de clôture, une soirée festive (mechoui) a été organisée à l'hôtel Kasbah Club, à Skhirat, le vendredi 11 mai, pour l'ensemble des participants à la Rencontre.

Paris, juin 2001

## ***ANNEXES***

## - Liste des documents distribués durant la Rencontre-

### **Publications de l'Espace Associatif**

. *L'Action Associative au Maroc : 1- Eléments de Diagnostic*, Espace Associatif, Actes des tables rondes, Rabat - Casablanca, 1998, 113 p

. *L'Action Associative au Maroc : 2 - Eléments de stratégies*, Espace Associatif, Actes des tables rondes, Rabat - Casablanca, 1998, 139 p

. *Etude de droit des associations au Maroc et à l'Etranger*, Espace Associatif, Rabat, juillet 1999, 150 p

. *Observations préliminaires en ce qui concerne le projet de loi n° 75-00 modifiant le dahir de 1958 réglementant le droit d'association*, Espace Associatif, Rabat, janv 2001, 6 p

### **Publications de l'ADFM**

. Rapport d'activités 1997-2000, ADFM, Rabat, 2001, 48 p

. *Droits des femmes au Maghreb, l'universel et le spécifique*, ADFM, Rabat, 1992, 158 p

### **Publications de Transparency Maroc**

. *Bulletin de transparence*, Association Marocaine de Lutte contre la Corruption, Casablanca, 20 p

. *TI Newsletter*, Transparency International, Berlin, mars 2001, 20 p

. *Formation dans le domaine de la lutte contre la corruption*, Association Marocaine de lutte contre la corruption, Rabat, 2001, 115 p

### **Publications de Juristes-Solidarités**

. *Le Courrier de Juristes-Solidarités*, Juristes-Solidarités, numéro 23, Paris, mars 2001, 6 p

. *Prenons nos droits en main*, collectif Juristes-Solidarités - Rassadj - Eclorre, Paris, janvier 2001, 12 p

. Fiches d'expériences<sup>6</sup> tirées de *Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires*, Juristes-Solidarités, coll. Les Documents de travail de la FPH, Paris, Tome 1 (n° 81 / 1996 / 273 p), Tome 2 (n° 82 / 1996 / 145 p), Tome 3 (n° 117 / 1999 / 198 p)

---

**<sup>6</sup>Fiches d'expériences sur « Résolution alternative des conflits » :**

- . Pas de silence dans ce tribunal, p 55-57, Tome 1
- . Le tribunal des eaux de Valence et sa procédure : oralité, simplicité, rapidité, économie, p 57, Tome 1
- . Pour une résolution sociale des conflits ou de la conciliation en matière pénale, p63-64, Tome 1
- . Une esquisse d'état des lieux de la médiation, p 143, Tome 1
- . Médiation en Grande Bretagne, p 144, Tome 1
- . La médiation : une autre justice, p 147-148, Tome 1
- . La médiation : pratique ancestrale (RDC), p 35-36, Tome 2
- . La médiation : enjeux et professionnalisation, p 97-98, Tome 2
- . La Kris : Tribunal des ROM, p 33-34, Tome 3
- . Médiations et médiateurs (France). Des différentes techniques de médiation et des personnes qui la pratiquent, p 47-48, Tome 3
- . Médiation : du droit imposé au droit négocié ?, p 49-50, Tome 3
- . Modes alternatifs de règlement des conflits. Quelle alternativité ?, p 51-52, Tome 3
- . Médiation et rapports de force (France). La médiation est-elle adaptée à des conflits entre personnes de force inégale ?, p 53, Tome 3
- . Médiation scolaire : un processus éducatif ? Une expérience de médiation scolaire, p 57-58, Tome 3
- . Médiation sociale dans la région de Thionville (France), p 59-60, Tome 3
- . Médiation, justice et violence : une équation difficile à résoudre. Les limites de la médiation dans les cas de violence familiale (Chili), p 61-62, Tome 3
- . Médiation institutionnelle = danger ! De la meilleure manière d'éradiquer la spontanéité des rapports humains (France), p 157-158, Tome 3
- . Essor de la médiation pénale : avantages et inconvénients (France), p 159-160, Tome 3

**Fiches d'expériences sur « droits des femmes » :**

- . Education civique et démocratique pour l'éducation de la femme (Mali), p 89-90, Tome 1
- . Formation juridique pour les femmes : « un chemin vers l'élimination du sexisme », p101-102, Tome 1
- . Approches du droit à partir des femmes, p 157-158, Tome 1
- . Femmes Africaines et droits humains (Burkina Faso), p 205-206, Tome 1
- . Formation de femmes au droit (SEWA - Inde), p 47, Tome 2
- . Une action de sensibilisation sur les pratiques discriminatoires contre les femmes (UNNAYAN - Inde), p 51-52, Tome 2
- . Sensibilisation des femmes au droit et action pour un changement des mentalités (AWAM - Malaisie), p 57-58, Tome 2
- . Lutte contre la discrimination des femmes (FOW - Malaisie), p 63, Tome 2
- . Promotion de la femme par le droit (GF2D - Togo), p 77-78, Tome 3

**Fiches d'expériences sur « formation de moniteurs juridiques » :**

- . Le mouvement parajuridique philippin : une expérience du SALAG, p 107-108, Tome 1
- . Session de formation de parajuristes du secteur informel de Bukavu (RDC), p 119-120, Tome 1
- . Les services juridiques en milieu rural : rapport d'évaluation de la session de recyclage des parajuristes (Cotonou, Bénin, 16-20 décembre 1991), p 121-122, Tome 1
- . Une action d'information et de formation pour la défense des droits des travailleurs (Vadodara Kamdar Union - Inde), p 48, Tome 2
- . Programme de formation de parajuristes (DAGRA - Malaisie), p 55-56, Tome 2
- . Formation à l'action juridique des travailleurs (ITGWU - Sri Lanka), p 64, Tome 2
- . La popularisation du droit en milieu rural (RIDD FITILA - Niger), p 71-72, Tome 2
- . Centre Juridique Communautaire (CLC - Afrique du Sud), p 73-74, Tome 3
- . Formations de moniteurs juridiques parmi des artisans-pêcheurs. Les Caletas (Chili), p 91-92, Tome 3
- . Parajuristes : séminaire de formation. L'expérience de l'ASSODIV (Bénin), p 99-100, Tome 3
- . Droits des squatteurs (Unnayan - Inde), p 49-50, Tome 2